



ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : DONNÉES STATISTIQUES 2021

En 2021, 12'130 enfants d'âge préscolaire¹ ont été accueillis dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance et plus de 680 enfants ont été pris en charge par une accueillante familiale de jour. L'offre d'accueil dans les structures de type crèche représente, à l'échelle du canton de Genève, 36 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Depuis 2010, l'accueil préscolaire de jeunes enfants s'est fortement développé, en particulier dans les structures à prestations élargies de type crèche² (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2021, 36 nouvelles structures de ce type ont été créées dans le canton, passant de 82 à 118 structures. Depuis 2015, on compte en moyenne l'ouverture de quatre nouvelles structures par an.

Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2015	2021
Prestations élargies	82	95	118
Prestations restreintes	95	99	95
Total	177	194	213

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2021).

Le nombre de places³ offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 7'433 à la fin de l'année 2021. Cela représente 2'670 places créées en plus de 10 ans (soit +56%), et depuis 2015, près de 250 places de plus en moyenne par an. En 2021, 360 places ont été créées.

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2015	2021
Prestations élargies	4'763	5'951	7'433
Prestations restreintes	1'938	2'076	1'996

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2021).

Cette augmentation de places s'est accompagnée d'une augmentation constante du nombre d'enfants accueillis : 8'751 en 2021 contre 5'738 en 2010.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes de type jardin d'enfants, le nombre de places offertes connaît depuis 2015 une légère tendance à la baisse. En 2021, ce type d'accueil offre 1'996 places pour 3'381 enfants accueillis.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

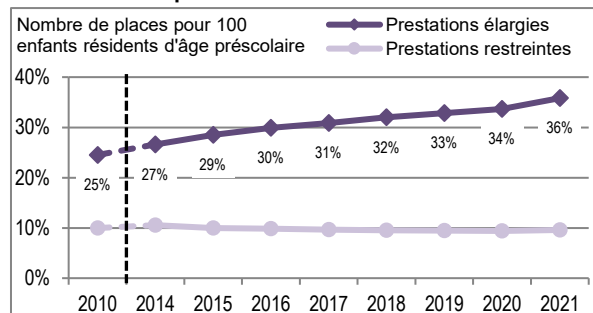
	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2015	2021	2010	2015	2021
Prestations élargies	5'738	7'057	8'751	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'843	3'381	2.1	1.9	1.7

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 à 2021).

TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 35,6 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010 et a gagné 2 points en 2021. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est stable, voire en légère baisse depuis 2014. En 2021, cette dernière représente 9,6 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2014 à 2021); OCPM (2010 à 2015) - OCSTAT (dès 2016).

SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation financière des parents⁴, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement financées par les communes genevoises. En 2021, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 6'495 places, sont subventionnées ou exploitées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (4%), soit par des entreprises (3%), soit par des organisations internationales (1%) ou ne reçoivent aucune subvention (5%).

Depuis 2020, les communes genevoises bénéficient de la participation financière des employeurs et du canton pour les places subventionnées ou exploitées dans les structures d'accueil à prestations élargies ou pour l'accueil familial de jour (structure de coordination, crèche familiale)⁵.

L'offre subventionnée ou exploitée par les communes pour ce type d'accueil représente plus de 31,1 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2021, contre 29,4 en 2020.

Nombre de places et taux d'offre* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2020		2021	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	6'167	29.4%	6'495	31.1%
Instit. de droit public**	329	1.6%	319	1.5%
Org. internationales	77	0.4%	75	0.4%
Entreprises	214	1.0%	208	1.0%
Aucune subvention	284	1.4%	335	1.6%
Total***	7'070	33.7%	7'433	35.6%

Prestations restreintes	2020		2021	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'536	7.3%	1'555	7.4%
Instit. de droit public**	11	0.1%	11	0.1%
Org. internationales	65	0.3%	65	0.3%
Entreprises	-	-	-	-
Aucune subvention	361	1.7%	366	1.8%
Total***	1'973	9.4%	1'996	9.6%

* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

** Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

*** Le total des places peut légèrement différer de la somme des places dû aux arrondis.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique ; OCSTAT.

Concernant les structures d'accueil à prestations restreintes, près de 80% des places sont subventionnées ou exploitées par les communes (soit 1'555 places en 2021). Pour ce type d'accueil, comme en 2020, 18% des places ne reçoivent aucune subvention.

L'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations restreintes est stable et représente 7,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2021, on dénombre 3'158 professionnelles et professionnels⁶ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton. Le personnel des structures d'accueil à prestations élargies de type crèche représente 85% des professionnelles et professionnels de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+172 personnes entre 2020 et 2021), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil.

Dans les structures à prestations restreintes de type jardin d'enfants, ce nombre est, quant à lui, relativement stable.

En termes de postes ETP (équivalent temps plein), cela représente 2'165 postes dans les structures d'accueil à prestations élargies en 2021 (+147 postes depuis 2020) et 287 dans les structures d'accueil à prestations restreintes.

La majorité du personnel éducatif des structures d'accueil collectif possède une formation de niveau tertiaire, principalement un diplôme d'éducatrice/éducateur de l'enfance. On compte également un nombre important de personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II, avec principalement un certificat fédéral de capacité d'assistante/assistant socio-éducatif (ASE).

Personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon leur niveau de formation

Prestations élargies	2020	2021
Niveau tertiaire	1'515	1'615
<i>dont EDE*</i>	1'500	1'599
Niveau secondaire II	966	1'047
<i>dont CFC d'ASE**</i>	639	724
<i>dont formation générale***</i>	216	207
Sans formation secondaire II achevée	37	28
Total	2'518	2'690

Prestations restreintes	2020	2021
Niveau tertiaire	269	284
<i>dont EDE*</i>	252	258
Niveau secondaire II	145	165
<i>dont CFC d'ASE**</i>	72	101
<i>dont formation générale***</i>	33	33
Sans formation secondaire II achevée	26	19
Total	440	468

* Educatrice/éducateur de l'enfance.

** Certificat de capacité fédéral d'assistante/assistant socio-éducatif.

*** Formation générale: par exemple École de culture générale, Collège.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

En termes de fonction occupée⁷, la part des éducatrices et éducateurs de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève en 2021 à 59% dans les structures d'accueil à prestations élargies. On relève par ailleurs une poursuite de la progression des titulaires d'un CFC d'ASE dans les équipes éducatives (27% en 2021 contre 25% en 2020) et une légère baisse des aides.

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2020		2021	
	Nb.	%	Nb.	%
EDE	1'212.0	60%	1'286.1	59%
ASE	509.7	25%	584.4	27%
Auxiliaire	95.4	5%	117.9	6%
Aide	201.4	10%	176.9	8%
Total	2'018.50	100%	2'165.20	100%

Prestations restreintes	2020		2021	
	Nb.	%	Nb.	%
EDE	161.6	58%	159.3	55%
ASE	47.6	17%	63.8	22%
Auxiliaire	35.9	13%	39.5	14%
Aide	32	12%	24.8	9%
Total	277.1	100%	287.3	100%

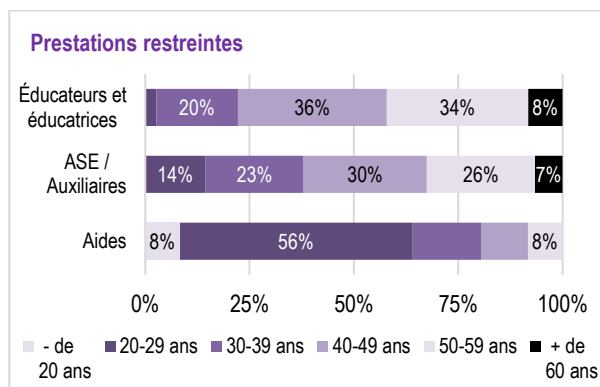
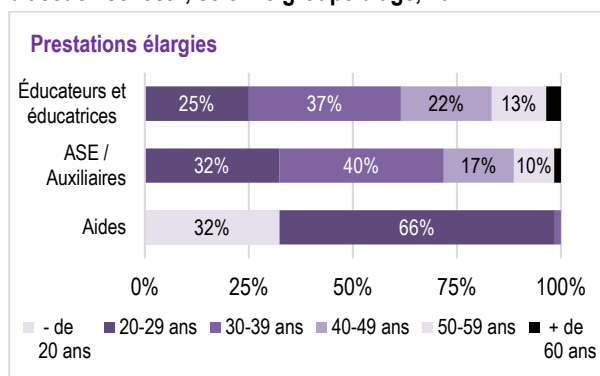
Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, la part d'éducatrices et d'éducateurs est en légère diminution alors que celle des ASE a progressé. Ces fonctions représentent respectivement 55% et 22% du personnel éducatif.

Concernant la répartition par âge du personnel éducatif dans les structures d'accueil à prestations élargies, près des deux tiers des éducatrices et éducateurs ont moins de 40 ans en 2021 ; c'est également le cas de plus de 70% des ASE et

auxiliaires. L'âge moyen s'élève respectivement à 37.8 ans et à 35.3 ans. La quasi-totalité des aides est âgée de moins de 30 ans.

Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil collectif, selon le groupe d'âge, 2021



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, près de 80% des éducatrices et éducateurs et près des trois quarts des ASE et auxiliaires ont 40 ans ou plus; l'âge moyen est respectivement de 46.9 ans et 43.0 ans.

II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalemment indépendantes*⁸⁾.

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2021, on dénombre sur le canton de Genève plus de 300 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 168 AFJ dites *dépendantes* sont employées par l'une des trois structures de coordination⁹ ou l'une des deux crèches familiales¹⁰ existant dans le canton. Les AFJ dites *indépendantes*, regroupées dans l'une des trois associations¹¹, sont au nombre de 78 en 2020. Enfin, on dénombre 58 AFJ *totalemment indépendantes*¹² (hors associations) exerçant dans le canton de Genève.

Entre 2020 et 2021, on observe une baisse du nombre d'AFJ, en particulier parmi celles employées par une structure de coordination (-19) et les indépendantes qui ne sont pas regroupées en association.

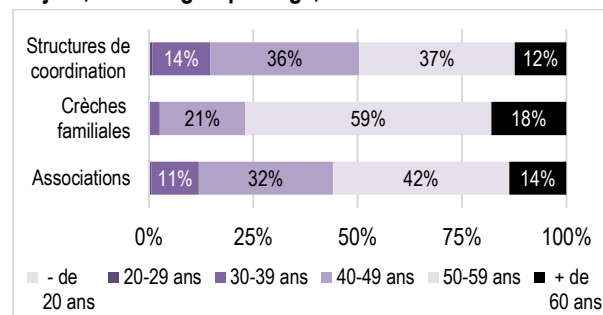
Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2020	2021
dépendant	192	168
Structures de coordination	148	129
Crèches familiales	44	39
indépendant	149	128
Associations	70	78
Hors associations*	79	58

* Données SASAJ.
Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Plus de 80% des accueillantes familiales de jour sont âgées de 40 ans et plus. Cette proportion est d'environ 85% pour les structures de coordination et les associations, alors qu'elle atteint 97% au sein des crèches familiales. Les accueillantes familiales de jour de plus de 60 ans représentent entre 12% et 18% des effectifs pour ces trois types d'accueil.

Répartition du nombre des accueillantes familiales de jour, selon le groupe d'âge, 2021



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

PLACES OFFERTES

En 2021, l'accueil familial dépendant offre 408 places¹³ en ETP pour les enfants d'âge préscolaire, en baisse par rapport à 2020. Cette baisse concerne principalement les structures de coordination (-22 places) et dans une moindre mesure les crèches familiales (-8 places).

Le nombre d'enfants accueillis dans les structures de coordination a diminué en 2021 (-21 par rapport à 2020) alors qu'il est relativement stable dans les crèches familiales. Ces structures accueillent respectivement 362 et 133 enfants fin 2021.

À l'échelle du canton, l'accueil familial de jour dépendant représente une offre de 2 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre de places* en accueil familial de jour pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

Accueil familial	2020		2021	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
dépendant	438	2.1%	408	2.0%
Structures de coordination	294	1.4%	272	1.3%
Crèches familiales	144	0.7%	136	0.7%
indépendant	96	0.5%	107	0.5%
Associations	96	0.5%	107	0.5%

* Nombre de places en ETP, soit 45 h. par semaine.
Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique; OCSTAT.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

Accueil familial	2020		2021	
	Nb. enfants	Nb. enfants / place	Nb. enfants	Nb. enfants / place
dépendant	520	1.2	495	1.2
Structures de coordination	383	1.3	362	1.3
Crèches familiales	137	1.0	133	1.0
indépendant	182	1.9	192	1.8
Associations	182	1.9	192	1.8

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Pour l'accueil familial indépendant regroupé en association, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 107 places en 2021 (en légère hausse par rapport à 2020). Cette variation s'accompagne d'une augmentation à la fois du nombre d'AFJ indépendantes (+8 par rapport à 2020) et du nombre d'enfants accueillis.

Ces derniers représentent 192 enfants en 2021, soit 10 de plus qu'en 2020.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,5 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies de type crèche dans le canton. L'année 2021 a été particulièrement prolifique, avec neuf nouvelles structures ouvertes. Cette tendance correspond en effet aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°16, 21 et 22*). Toutefois, l'offre présente encore d'importantes différences d'une commune à l'autre, comme le montre le *Focus* sur les disparités territoriales de l'offre d'accueil préscolaire (cf. *Focus n°26*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Encadré : Prise en charge des enfants à domicile¹⁴

À Genève, la structure *Mary Poppins* (entreprise sociale et solidaire de la Fondation 022 Familles) propose une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles depuis 2008.

Fin 2021, on comptabilise 186 assistantes parentales, les trois quarts d'entre elles étant âgées de 40 ans et plus. Ces assistantes prennent en charge 241 enfants d'âge préscolaire et 62 enfants d'âge scolaire au domicile des familles genevoises. On compte ainsi 235 familles, réparties dans une vingtaine de communes du canton, bénéficiant de cette offre. Source: *Mary Poppins (fin 2021)*

Les assistantes parentales doivent suivre une formation de 16 semaines (dont 6 semaines de stage pratique dans une crèche). Cette formation s'adresse aux candidates en fin de droit de chômage ou bénéficiaires de l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité, ainsi qu'aux prérequis définis par *Mary Poppins*. Ces emplois sont subventionnés par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).

4

Encadré : Relevé statistique de la petite enfance dans le canton de Genève

Un relevé statistique est mené chaque année depuis 2014 auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève. Ce relevé statistique est assuré par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE-J 6 29.01, art. 29). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures de coordination pour l'accueil familial de jour et les crèches familiales. Les associations qui regroupent des accueillantes familiales de jour et la structure *Mary Poppins* participent également à ce relevé.

Notes

¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

² Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif: (i) celles à prestations élargies de type crèche: structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé; (ii) celles à prestations restreintes de type jardin d'enfants: structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.

³ Le nombre de places représente la capacité d'accueil d'une structure et correspond au nombre de places autorisées par le SASAJ et exploitées. Pour les structures à prestations restreintes, avant 2015, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi; depuis 2015, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

⁴ Pour les structures d'accueil subventionnées ou exploitées par les communes, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge (LAPr, art. 20).

⁵ La contribution des employeurs et celle du canton sont perçues par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire qui assure sa redistribution aux communes selon les mécanismes prévus par la loi.

⁶ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

⁷ Dans le canton de Genève, on distingue notamment:

(i) Éducateurs et éducatrices de l'enfance (EDE): personnes engagées en qualité d'éducateur et éducatrice qui doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance);

(ii) Assistantes et assistants socio-éducatifs (ASE): personnes engagées en qualité d'ASE détenant un certificat fédéral de capacité d'ASE ou d'une formation jugée équivalente;

(iii) Auxiliaires éducateurs/éducatrices: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée et d'une expérience dans le domaine de la petite enfance ou du social;

(iv) Aides: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée en attente, généralement, d'une formation dans le domaine de la petite enfance.

⁸ Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.

⁹ AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud.

¹⁰ Flottille et Pastourelle.

¹¹ Supermounou, Le Couffin et Koala.

¹² Source SASAJ.

¹³ Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation délivrée par le SASAJ. Pour le relevé statistique, sont comptabilisées les places effectives en équivalent temps plein, soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

¹⁴ La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. *Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants* de 1977).

Publications de l'OCPE/SRED

Jaunin, A., Martz, L. (2021). « Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2020 ? ».

Focus n°24, mai. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2021). « Petite enfance à Genève: données statistiques 2020 ».

Focus n°23, mai. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours au jardin d'enfants ».

Focus n°22, décembre. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours à la crèche ».

Focus n°21, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2019 ? ».

Focus n°20, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: données statistiques 2019 ».

Focus n°19, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Valarino, I. (2019). *Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest. Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses*. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L., (2018). « La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 ».

Focus n°16, décembre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Bruderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Canton de Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2016). « Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants ».

Focus n°11, octobre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants ».

Focus n°7, août. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants ».

Focus n°6, août. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents ».

Focus n°3, janvier. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève ».

Focus n°2, novembre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises ».

Focus n°1, octobre. Genève: OCPE/SRED.